

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2019/07/06-6

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 06/07/2019,  
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

### DÉCIDE :

**OBJET : Convention cadre avec le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône – SDIS 13 (2019-2022)**

La présente convention cadre de partenariat a pour objet la mise en place d'une coopération entre le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône et Sciences Po Aix de 2019 à 2021.

Elle vise notamment à développer la synergie entre le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône et Sciences Po Aix sur plusieurs dimensions.

Le conseil d'administration approuve la convention cadre avec le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (2019-2022) telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 06/07/2019

Francine Mariani-Ducray  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE AFFICHAGE : 28/08/2019**